

COMMUNE DE PORT-LOUIS



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**Objet : Adoption d'un nouvel organigramme**

**Délibération N°PLV 21-07-48**

L'an deux mille vingt-et-un, le seize juillet, le conseil municipal de la commune de Port-Louis, légalement convoqué le 09 juillet 2021, s'est exceptionnellement réuni en séance, à la salle de l'ancienne cantine, au vu du contexte sanitaire COVID 19.

M. Jean Marie HUBERT en sa qualité de Maire assure la présidence de la séance.

**27 élus étaient présents :**

M. HUBERT Jean-Marie	Mme FOUCAN-BARBE Christelle	M. GUSTAVE Anselme
Mme RAMASSAMY (ép. SINNAN-RAGAVA) Jany	Mme COLLETIN Marie-Louise	M. MAZEPPA Max
M. MOUSTACHE-MAYEKO Thierry	Mme ROQUES Yvelise	M. BOUDHOU Dimitri
Mme DERBY (ép. VALA) Franciane	M. MOUNSAMY Olivier	Mme BELLOC Catherine
M. SINNAN-RAGAVA Guy	Mme MARCUS (ép. GALPIN) France-Lise	M. LAUJIN Dominique
Mme CAFRE (ép. LOSANGE) Lucette	M. ZEMBAMA Rodrigue	Mme PERIANAYAGOM Annie-Claude
Mme MAYEKO (ép. JOAILLE) Véronique	M. ARTHEIN Victor	M. EDWIGE Charly
Mme MALBOROUGT Reinette	M. TOLA Michel	Mme MEKEL Alexina
M. MARIE-CLAIRE Jacques	Mme INAMO Tania jusqu'à 19h02	

**3 élus étaient absents excusés :**

M. CERCI Bernard	Mme MAYEKO Gina	M. THOMET Olivier
------------------	-----------------	-------------------

**4 élus étaient représentés :**

- M. CERCI Bernard représenté par Mme CAFRE (ép. LOSANGE) Lucette
- M. THOMET Olivier représenté par M. LAUJIN Dominique
- Mme MAYEKO Gina représentée par M. M. HUBERT Jean-Marie
- Mme INAMO Tania représenté par M. TOLA Michel

**Monsieur Le Maire, expose :**

La nouvelle équipe municipale, accorde une importance particulière à l'optimisation du service public au bénéfice des administrés port-louisiens. Pour ce faire, il lui est apparu nécessaire d'améliorer les conditions de travail et de permettre lisibilité et opérationnalité de l'action des agents communaux.

La démarche initiée dès le mois de janvier 2021 a permis de découvrir et de comprendre le fonctionnement actuel pour proposer une nouvelle organisation des services plus fonctionnelle et opérationnelle. Il s'agit de fait d'un véritable projet d'administration vertueuse et efficiente.

Ce nouvel organigramme, s'est donc construit après une phase de rencontre et d'échanges avec l'ensemble du personnel communal.

Ainsi,

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**Vu** la saisine le 04 juin 2021, pour avis, du comité technique paritaire,

**Considérant** la délibération modifiant le tableau des emplois en date du 28 mai 2021,

**Considérant** les défaillances actuelles, les besoins des services et la nécessité de modifier l'organigramme ;

**Le Conseil Municipal, ouï le rapport présenté, après échanges et débats, et décide à la majorité (7 abstentions) :**

**Article 1 :** De valider la nouvelle organisation proposée ;

**Article 2 :** De prendre acte du schéma organisationnel joint.

**Article 3 :** De donner mandat à Monsieur le Maire pour signer tous actes et documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

Pour Extrait Certifié Conforme  
Port-Louis, le 16 juillet 2021

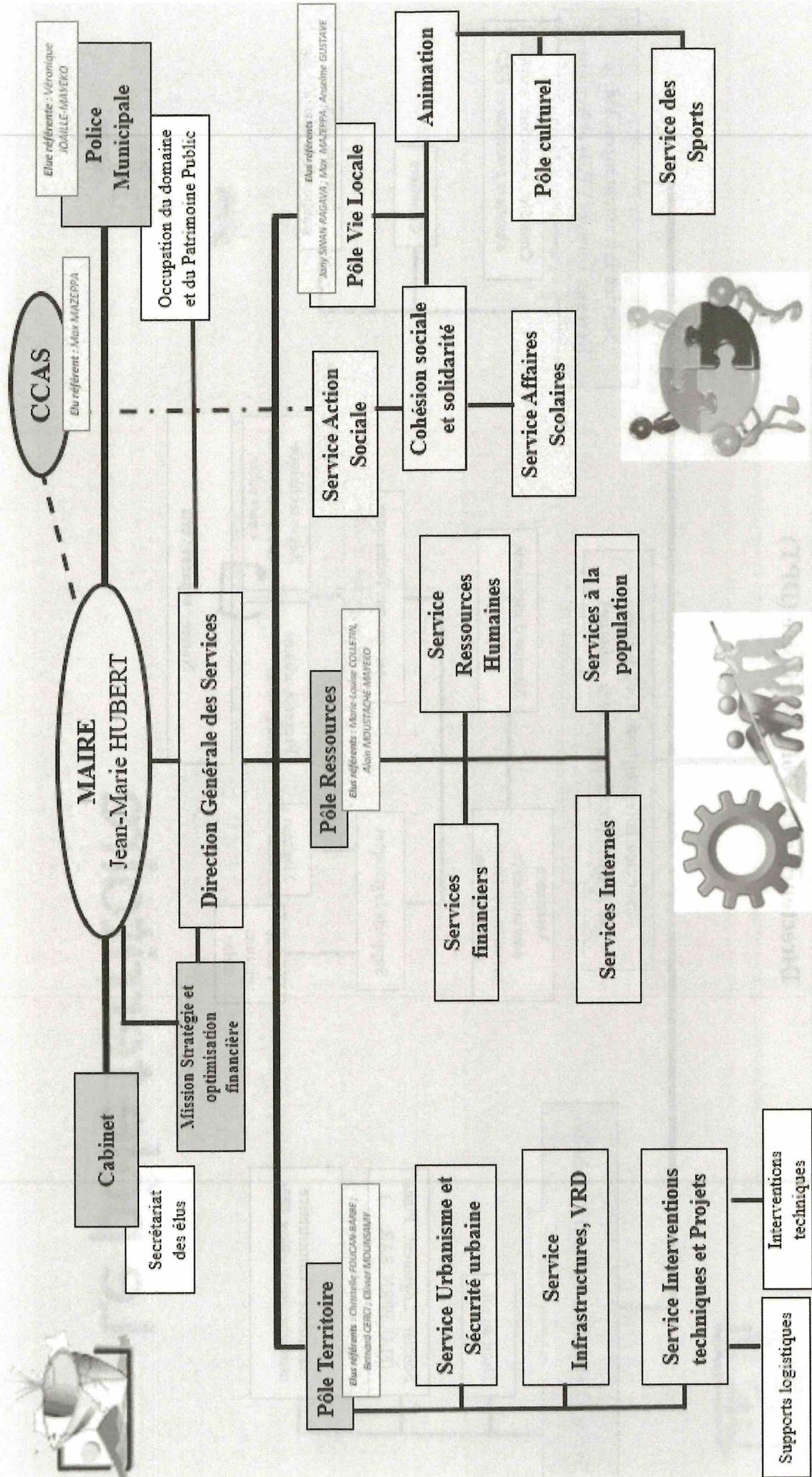
Le Maire,  
  
**Jean-Marie HUBERT**



Publiée le : 16/07/2021

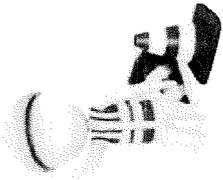
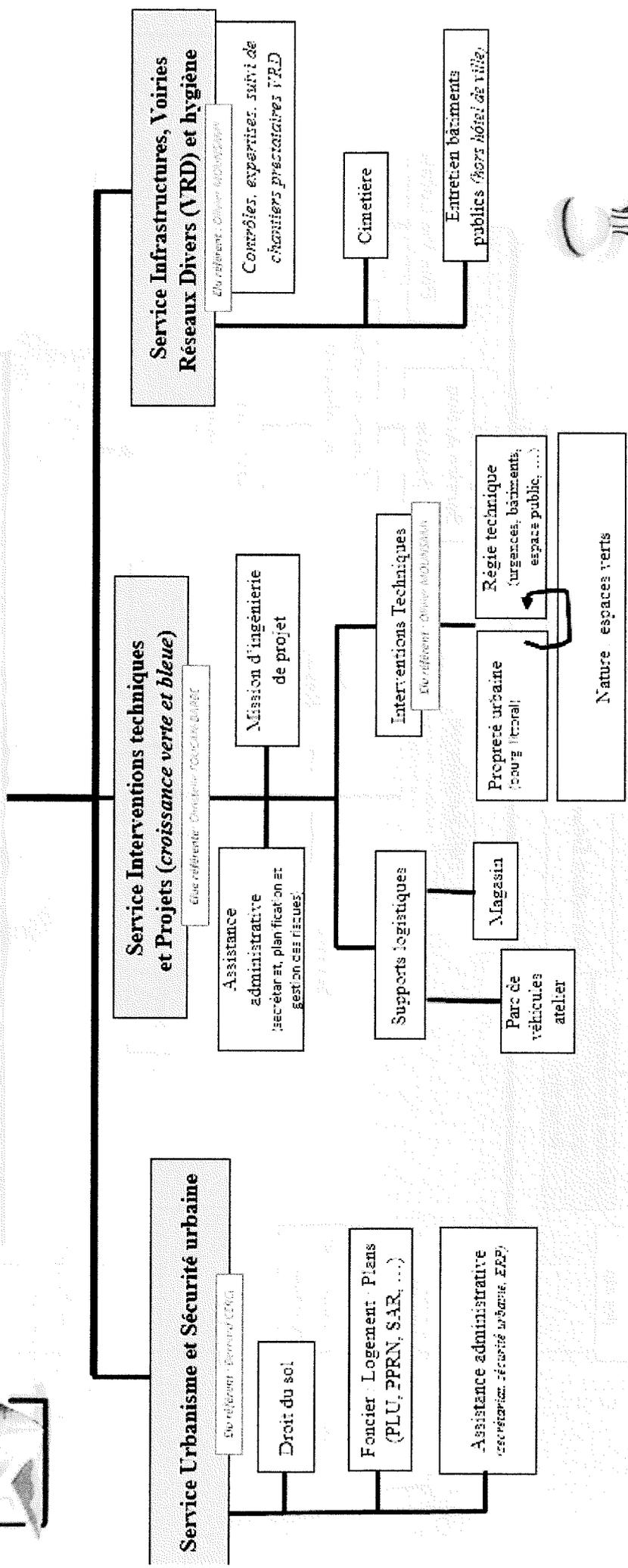
Transmise au Représentant de l'État le : .....

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.



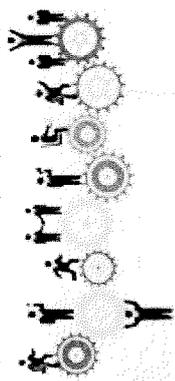
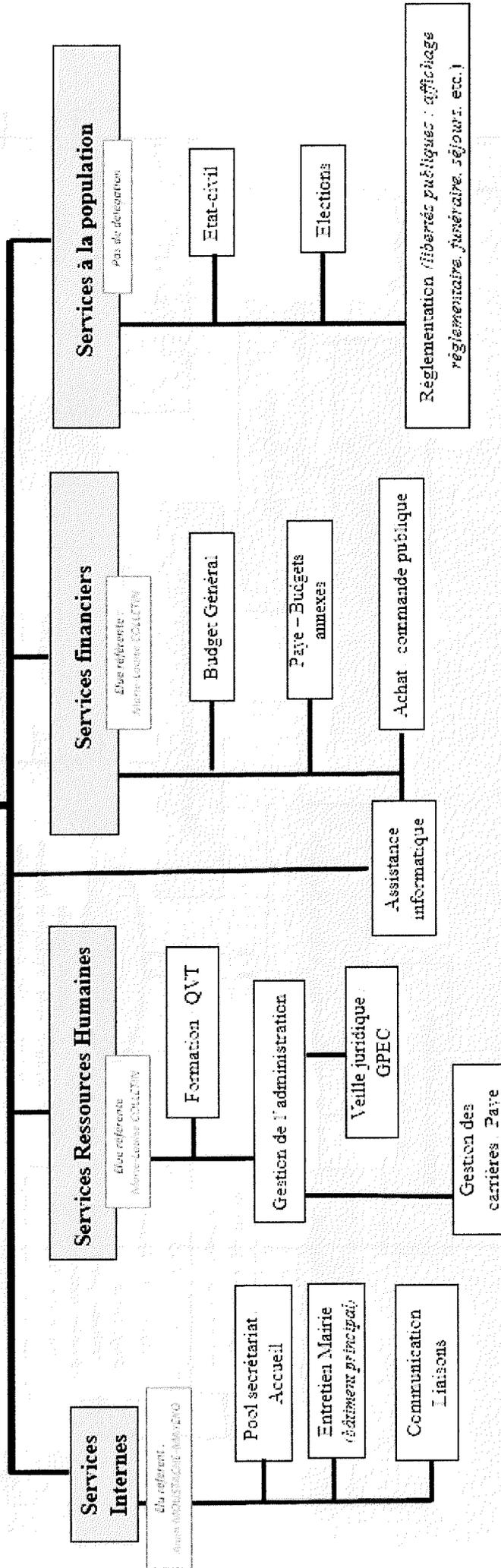
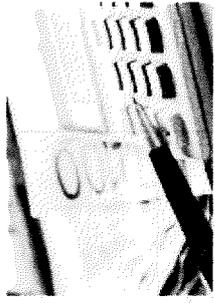
**COURRIER ARRIVÉ LE:**  
 29 JUIL. 2021  
 SPREFECTURE DE POINTE-À-PITRE

# Directeur(trice) Pôle Territoire (DPT)



# Le pôle territoire

## Directrice Pôle Ressources (DPR)

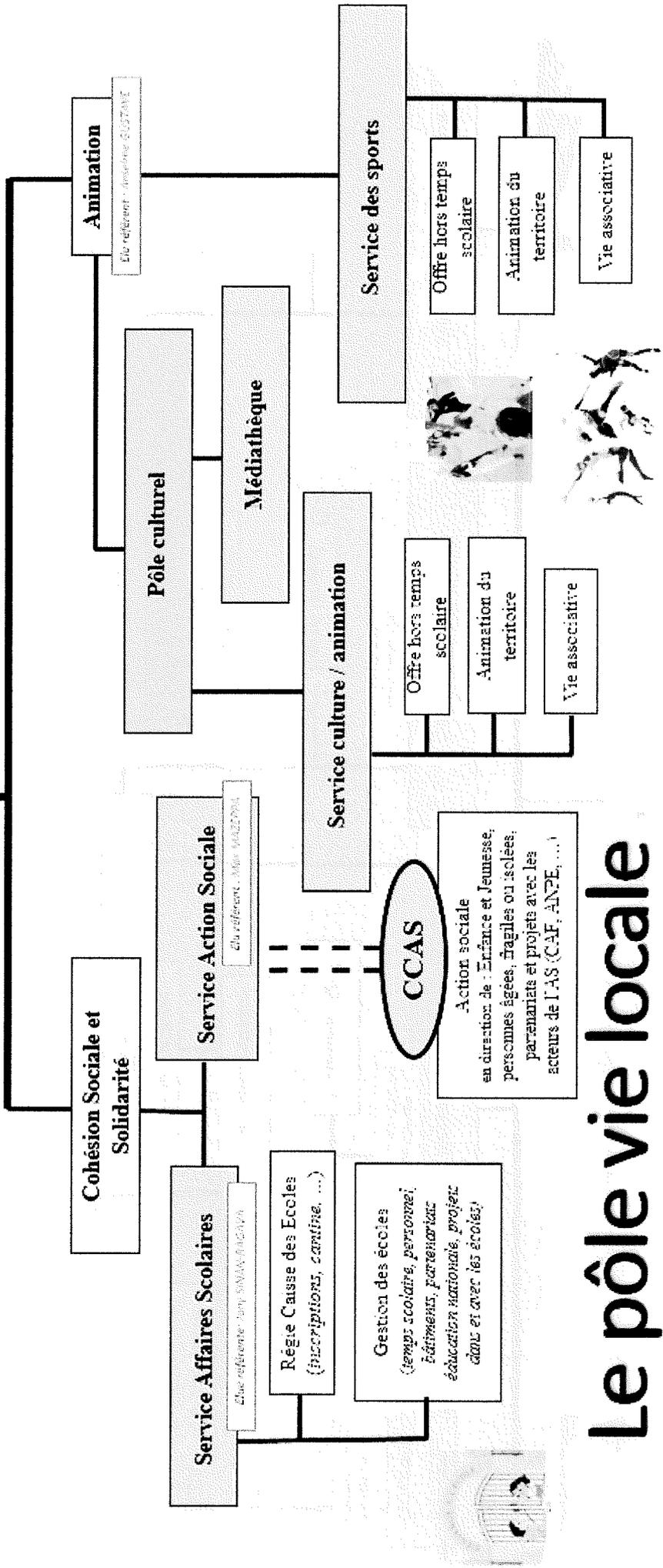


# Le pôle ressources

Document communiqué en vertu de la Loi sur l'accès à l'information

# Directeur(trice) Pôle Vie Locale (DPVL)

16 04 16 27 37 17 17



# Le pôle vie locale